

DEC192586INSB

Décision portant nomination de Mme Léa TRICHET en qualité de chargée de mission institut (CMI).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences Biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Léa TRICHET, Chargée de recherche au CNRS, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2020 pour 70 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet la responsabilité du pôle « Innovation et Partenariats Industriels » de l'Institut.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Léa TRICHET demeure affectée au Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris » (UMR7574) à Paris.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 octobre 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl

